



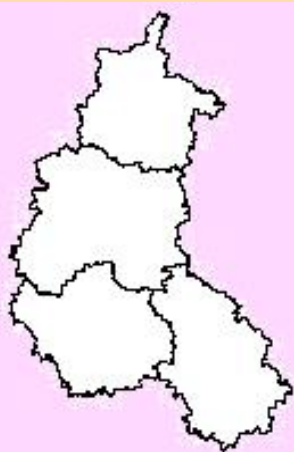
Bulletin d'information Phytoprotective

Mensuel



NUMÉRO

Septembre
2008
(additif)



DRDAF
Service Régional de la Protection des
Végétaux
Centre de Recherches Agronomiques
2, Esplanade Roland Garros - BP 234
51686 REIMS Cedex 2
Tél : 03.26.77.36.40
Fax : 03.26.77.36.74
E-mail : srpv.draf-champagne-ardenne@
agriculture.gouv.fr

Directeur gérant :
Pierre CLAUQUIN

Publication périodique

ISSN en cours

Diffusée en 500 exemplaires
en collaboration avec la FREDONCA
(Art. L252-1 à L252-5 du Code Rural)

Toute reproduction, même partielle est
soumise à notre autorisation

SOMMAIRE



P1 :

- note nationale d'alerte nématodes à galles
- note nationale désherbage des céréales

• Note nationale d'alerte nématodes à Galles

Deux organismes nuisibles réglementés ont été détectés en Mars 2008 dans le département de l'Aisne sur cultures légumières. Ces deux nématodes à galles dénommés *méloïdogyne chitwoodi* et *méloïdogyne fallax* sont des parasites réglementés par la Directive européenne 2000/29/CE transposée par l'arrêté du 24 mai 2006 et classés à l'annexe 1 partie A (organismes nuisibles dont l'introduction et la dissémination doivent être interdites dans tous les états membres) chapitre II (organismes nuisibles présents dans la communauté et importants pour toute la communauté).

Cette note nationale a pour objectif de sensibiliser les agents de terrain à la détection des cas suspects de *Meloidogyne chitwoodi* et *M. fallax* et doit être largement diffusée.

Vous la trouverez dans son intégralité et en téléchargement sur le site de la préfecture de la Marne à l'adresse indiquée ci-dessous :

http://www.marne.pref.gouv.fr/sections/static/drdaif/pdf/note_meloidogyne/downloadFile/file/note_nationale_alerte_meloidogynes.pdf



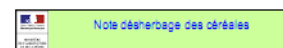
Note nationale désherbage des céréales

Cette note présente, outre le contexte général du désherbage des céréales en France, l'évolution des phénomènes de résistance des adventices aux herbicides ainsi que l'encadrement réglementaire qui borne désormais l'utilisation des spécialités herbicides utilisées sur céréales.

Elle rappelle en complément comment l'agronomie peut contribuer à réduire les populations d'adventices en cultures.

Vous trouverez également cette note dans son intégralité sur le site de la préfecture de la Marne à l'adresse indiquée ci-dessous, où vous pourrez la télécharger :

http://www.marne.pref.gouv.fr/sections/static/drdaif/pdf/note_desherbage_cere/downloadFile/file/note_desherbage_cereales.pdf



Titre de la note :
Le désherbage des céréales est une activité qui a évolué au fil des années. Elle est devenue plus complexe et plus coûteuse. Cette note a pour objectif de sensibiliser les agents de terrain à la détection des cas suspects de résistance des adventices aux herbicides et de leur faire connaître les mesures à prendre pour limiter l'utilisation des spécialités herbicides utilisées sur céréales.

